

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCAATION** : 14 Décembre 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme GUILLAUME Marie-Hélène et M. POINTEAU Jean-Luc.

<b>OBJET</b> :	<i>Acompte de subvention pour l'Amicale du Personnel.</i>
----------------	---

N° 2017 / 12 / 01

*Après avoir évoqué les difficultés structurelles de trésorerie de l'Amicale du Personnel, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le versement d'une avance forfaitaire de la subvention annuelle.*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances- Ressources Humaines –Intercommunalité et Économie en date du 11 décembre 2017,*

*VU la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,*

*DECIDE d'octroyer à l'Amicale du Personnel une avance de 1 260 € sur la subvention annuelle de 2018.*

*Le versement interviendra en Janvier 2018.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 22 Décembre 2017,  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20171221-CM-2017-12-01-  
DE  
Date de télétransmission : 22/12/2017  
Date de réception préfecture : 22/12/2017

